



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 79'000.--
permettant la rénovation du système de ventilation
du Centre polyvalent du Bugnon**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Courant 2021, le système de ventilation du Centre polyvalent du Bugnon est tombé en panne, ce qui était très problématique car les locaux ne pouvaient plus être chauffés ni déshumidifiés, ce qui pouvaient entraîner des dégradations.

Une solution provisoire a pu être mise en place rapidement, mais elle ne pouvait en aucun cas demeurer. Le Conseil communal s'est alors approché du bureau d'ingénieurs Masai Conseils SA, afin d'établir un projet de rénovation du système de ventilation.

Ce bureau a été choisi car il connaît parfaitement le centre polyvalent et ses spécificités. C'est par exemple déjà cette entreprise qui a été choisie lors de la mise à niveau des installations techniques liées au chauffage de ce bâtiment en 2015.

La note technique que ce bureau nous a transmis est d'une telle clarté que nous avons décidé de l'annexer au présent document afin que vous puissiez prendre connaissance des détails de ce projet. Les annexes de cette note ont toutefois été retirées par soucis de confidentialité et de propriété intellectuelle.

En complément de ces informations, le Conseil communal souhaite préciser que l'Union sportive Les Ponts-de-Martel, copropriétaire du centre polyvalent, prendra à sa charge le 20% des coûts de ces travaux.

Le système de ventilation du Centre polyvalent du Bugnon ne pouvant pas demeurer dans l'état actuel ad vitam aeternam, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

Annexe : Note technique du bureau d'ingénieurs Masai Conseils SA



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 17 juin 2022,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

sur proposition du Conseil communal

Arrête :

Article premier : Un crédit de fr. 79'000.-- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de rénover le système de ventilation du Centre polyvalent du Bugnon.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au chapitre « Centre Polyvalent Le Bugnon » et sera amortie à raison de 5% l'an.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 7 juillet 2022

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, Le secrétaire,

Damien Bertschy

Alec Enderli

Mandant :

Commune Les Pons-de-Martel
à l'att. de M^{me} Silvia Robert
Conseillère communale responsable
des bâtiments
Rue de l'Industrie 5
2316 Les Pons-de-Martel

Auteur du rapport :

Masai Conseils SA
Rue Frédéric Soguel 4
2053 Cernier
SSG/SL/swe T-1093

Date :

Cernier, le 24 mai 2022

CENTRE SPORTIF DU BUGNON LES PONTS-DE-MARTEL/NE

Projet de rénovation du système de ventilation

NOTE TECHNIQUE

Distribution :

- Commune les Pons-de-Martel
- Masai Conseils SA, Cernier

Quantité :

- 1 pdf
- 1 pdf

I. CONFIDENTIALITE

La présente étude est réservée à l'usage du mandataire et des personnes ou institutions concernées par le projet.

Les choix et propositions techniques originaux contenus dans le présent dossier ne seront pas communiqués à des entreprises concurrentes et restent la propriété intellectuelle de ses auteurs.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Objet.....	1
1.1.	Situation initiale.....	1
1.2.	Besoins en ventilation	1
1.3.	Stratégie mise en place.....	1
1.4.	Prestations effectuées.....	2
2.	Aspects techniques	2
3.	Aspects financiers	2
4.	Conclusions et suite à donner	3
	ANNEXES	4
	Annexe 1.Bâtiment centre Polyvalent aux Ponts-de-Martel.....	4
	Annexe 2.Schéma de principe	9
	Annexe 3.Tableau comparatif des offres	11
	Annexe 4.Offres reçues	13

1. Objet

1.1. Situation initiale

Le bâtiment du Centre Polyvalent du Bugnon aux Ponts-de-Martel a été construit en 1988-89, il y a donc plus de 30 ans - voir Annexe 1.

En régime d'exploitation standard, la ventilation tourne au ralenti (vitesse 1/7) 24 heures sur 24 ; elle est enclenchée à plus grande vitesse en fonction des besoins (douches, utilisation des vestiaires, etc...) par des interrupteurs à poussoir.

Lors de la séance du 30 août 2021, les exploitants nous ont indiqué que la régulation, qui n'avait pas été changée depuis la construction du bâtiment, ne fonctionnait plus. Afin de pallier cet état de fait et en mode provisoire, la ventilation avait donc été enclenchée en marche forcée.

1.2. Besoins en ventilation

Comme point de départ, il était important de définir les contours actuels des besoins en ventilation du bâtiment.

Les exploitants nous ont indiqué les éléments suivants :

- il a été procédé à un nettoyage des canalisations de la ventilation il y a environ 10 ans,
- les filtres du monobloc n'ont pas été changés depuis 10 ans,
- le système d'alarme quant au fonctionnement de cette ventilation n'est pas transmis par sms ou autre, un bouton lumineux s'enclenche dans le local du monobloc

Il convient également de souligner que le système de chauffage ne parvient pas à fournir une température au-delà de 18° dans la grande salle, ce qui suffit pour les activités sportives. En cas d'activités nécessitant de chauffer plus, la ventilation, qui est munie d'un récupérateur de chaleur, doit être enclenchée.

Les besoins en ventilation n'ont pas évolué depuis la mise en place du système, ils peuvent donc être repris tels quels

1.3. Stratégie mise en place

À court terme, le Conseil communal des Ponts-de-Martel a validé l'offre Flückiger électricité/Elfero pour le changement des deux variateurs, qui pourront être réutilisés dans le cadre de la remise à niveau du système dans la mesure où il était très peu probable que le monobloc soit changé et que même si cela devait être le cas ce serait un changement 1 pour 1.

Cela a permis à la ventilation de fonctionner – autrement qu'en marche forcé, ce qui est inutile, énergivore et coûte, dans l'attente du présent projet complet de révision du système de ventilation, avec un objectif de travaux en 2022.

À moyen terme, Masai Conseils SA a effectué la présente étude de rénovation du système de ventilation devant permettre le vote d'un crédit d'investissement par le Conseil général et la réalisation des travaux en 2022.

Il était initialement prévu de procéder à un avant-projet (phase 31 SIA), mais la nécessité de solliciter des offres auprès des entreprises ainsi que le souhait de l'Autorité communale de procéder à des travaux en 2022 nous a conduit à développer le projet ainsi que les appels d'offres (phases 3 et 4 SIA).

1.4. Prestations effectuées

Pour cette étude, Masai Conseils SA a effectué les prestations suivantes :

- entretiens avec les exploitants du site,
- reprise du dossier, des schémas, des plans et des calculs de dimensionnement,
- relevés sur place afin d'évaluer l'état des différents organes,
- établissement d'un projet pour le remplacement des organes défectueux,
- mise en soumission des appels d'offres et établissement d'un devis d'investissement,
- rédaction du présent rapport de demande de crédit.

2. Aspects techniques

Sur la base des relevés des installations, il apparaît qu'afin de procéder à une remise à niveau de l'installation, les travaux suivants doivent être prévus :

- remplacement de la pompe et de la vanne motorisée de la batterie de chauffe de la ventilation,
- remplacement du tableau électrique de régulation par un nouveau tableau,
- remplacement des servomoteurs de clapets.

Voir annexe 2.

3. Aspects financiers

Pour les travaux décrits ci-avant, Masai Conseils SA a procédé aux appels d'offres suivants, respectant la loi sur les Marchés Publics à laquelle la Commune des Ponts-de-Martel est soumise :

- Chauffagiste : Remplacement pompe et vanne motorisée de la batterie de chauffe de la ventilation, auprès des entreprises Protech au Locle , Technobat Sàrl aux Ponts-de-Martel et Jaquet SA à La Sagne, cette dernière entreprise a transmis son offre le 24.05.2022 - Marchés publics, procédure de gré à gré concurrentiel,
- Régulation : fourniture du matériel auprès de la maison Elfero (fournisseur de la régulation actuelle) - Marchés publics, procédure de gré à gré,
- Electricien : montage du nouveau matériel auprès de l'entreprise Flückiger électricité qui connaît bien l'installation électrique du centre sportif pour avoir suivi l'installation depuis de nombreuses années - Marchés publics, procédure de gré à gré.

Le tableau comparatif des offres pour le chauffage se trouve à l'annexe 3.

Les offres reçues peuvent être consultées à l'annexe 4.

Les montants à investir se synthétisent comme suit :

Liste des travaux		Montant TTC
Chauffage :		
Remplacement de la pompe et de la vanne motorisée de la batterie de chauffe de la ventilation		3'477.00
Régulation :		
Remplacement du tableau électrique de régulation par un nouveau tableau et des servomoteurs de clapets		51'597.00
Electricité :		
Dépose du tableau électrique existant, repose du nouveau tableau et raccordement de tous les périphériques		7'473.00
Divers et imprévus (10%) :		6'300.00
Honoraires incluant la présente étude :		10'000.00
Total :		78'847.00

4. Conclusions et suite à donner

Suite à l'intervention à court terme menée en 2021, la remise en état de la ventilation du Centre Polyvalent du Bugnon aux Ponts-de-Martel nécessite des travaux, principalement de régulation et électriques pour un montant de CHF 79'000.00 TTC.

Un crédit devra être obtenu auprès du Conseil général.

Les soumissions ayant d'ores et déjà été sollicitées, les travaux pourront être organisés dès que le délai référendaire sera terminé.

Masai Conseils SA reste à disposition de votre Autorité pour tout complément d'information qui vous serait utile

Masai Conseils SA

Séverine Scalia Giraud

Sylvain Langel

Cernier, le 24 mai 2022